

# PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET EXCLUSION SOCIALE DANS L'UE25

## Une nouvelle source de données sur le revenu, la pauvreté et l'exclusion sociale ...

Au Conseil européen de Laeken, en décembre 2001, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne (UE) ont approuvé un premier ensemble de 18 indicateurs statistiques communs sur l'exclusion sociale et la pauvreté qui ont été redéfinis ultérieurement par le comité de protection sociale. Ces indicateurs jouent un rôle essentiel dans la méthode ouverte de coordination pour le suivi des progrès des États membres en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pendant la période de référence 1994-2001, la principale source de données utilisée pour calculer les indicateurs dans le domaine du revenu, de la pauvreté et de l'exclusion sociale était le panel communautaire des ménages (PCM). Vu la nécessité de mettre à jour le contenu du PCM pour répondre à de nouvelles exigences politiques, tenir compte des bonnes pratiques en constante évolution et améliorer la qualité opérationnelle, à savoir essentiellement la publication ponctuelle des données produites, il a été décidé de remplacer le PCM, ceci sur la base d'un acte légal, le règlement EU-SILC (statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie). En 2003, le projet EU-SILC a été lancé sur la base d'un accord informel dans six États membres (Belgique, Danemark, Grèce, Irlande, Luxembourg et Autriche) et en Norvège. La date de lancement de l'instrument EU-SILC conformément au règlement cadre du Parlement européen et du Conseil était 2004 pour l'UE-15 (sauf l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni qui bénéficient de dérogations jusqu'en 2005), ainsi que pour l'Estonie, la Norvège et l'Islande. Les nouveaux États membres, à l'exception de l'Estonie, sont autorisés à démarrer le projet en 2005. Les calendriers de mise en œuvre dans les pays en voie d'adhésion et les pays candidats (Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie) et en Suisse sont en cours.

Par conséquent, la première série de microdonnées et d'indicateurs transversaux issus des statistiques EU-SILC pour tous les États membres de l'UE25 ne sera disponible qu'en décembre 2006. Pendant la période de transition, Eurostat a lancé une collecte d'indicateurs dérivés de sources nationales (voir tableau 1 dans les notes méthodologiques pour une présentation de la source de données utilisée). Compte tenu de la diversité des différentes sources de données, ces indicateurs ne sauront être considérés comme parfaitement comparables avec ceux des statistiques EU-SILC ou entre les pays. Néanmoins, tous les efforts d'harmonisation ont été déployés pour garantir un maximum de comparabilité entre les définitions et les concepts utilisés dans les différents pays et au niveau européen et les indicateurs figurant dans le présent document fournissent des informations précieuses sur la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE25.

## 72 millions de citoyens de l'UE sont menacés de pauvreté ...

La liste d'indicateurs communs est principalement axée sur les indicateurs de la pauvreté monétaire relative portant sur des personnes qui vivent dans des ménages où le revenu équivalent est inférieur au seuil de 60% du revenu équivalent médian national. Compte tenu de la nature conventionnelle du seuil retenu et du fait qu'un revenu inférieur à ce seuil n'est une condition ni nécessaire ni suffisante pour être en situation de pauvreté, cet indicateur est qualifié de mesure du *risque de pauvreté*.

Sur la base de ce critère, le graphique 1 montre la proportion de la population menacée de pauvreté dans chaque pays en 2003. En moyenne, 16% de la population UE était menacée de pauvreté en 2003 (voir notes méthodologiques), c'est-à-dire qu'elle vivait dans un ménage ayant un «revenu équivalent disponible» inférieur à 60 % du revenu équivalent médian du pays dans lequel elle résidait. Cela signifie que près de 72 millions de citoyens sont considérés comme menacés de pauvreté dans l'UE25. Ce chiffre, calculé comme une moyenne pondérée de résultats nationaux (où chaque pays reçoit une pondération correspondant à sa population totale), masque des écarts considérables entre les États membres. À une extrémité, les pays ayant le taux de pauvreté le plus élevé sont la Slovaquie, l'Irlande, la Grèce (21%), suivis du Portugal, de l'Italie, de l'Espagne (19%), du Royaume-Uni et de l'Estonie (18%). À l'autre extrémité, la part de la population

\* *Expert National Détaché (15/02/2002 – 31/07/2005) de l' IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) - Belgique*

## Statistiques en bref

### POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

13/2005

Auteur

Anne-Catherine GUIO\*

### Contenu

Une nouvelle source de données sur le revenu, la pauvreté et l'exclusion sociale ..... 1

72 millions de citoyens de l'UE sont menacés de pauvreté ..... 1

La pauvreté est relative ... ..... 2

À quel point les « pauvres » sont-ils pauvres ? ..... 3

Les plus riches ont cinq fois plus que les plus pauvres... ..... 3

La protection sociale diminue le risque relatif de pauvreté... ..... 4

La précision des indicateurs... 5

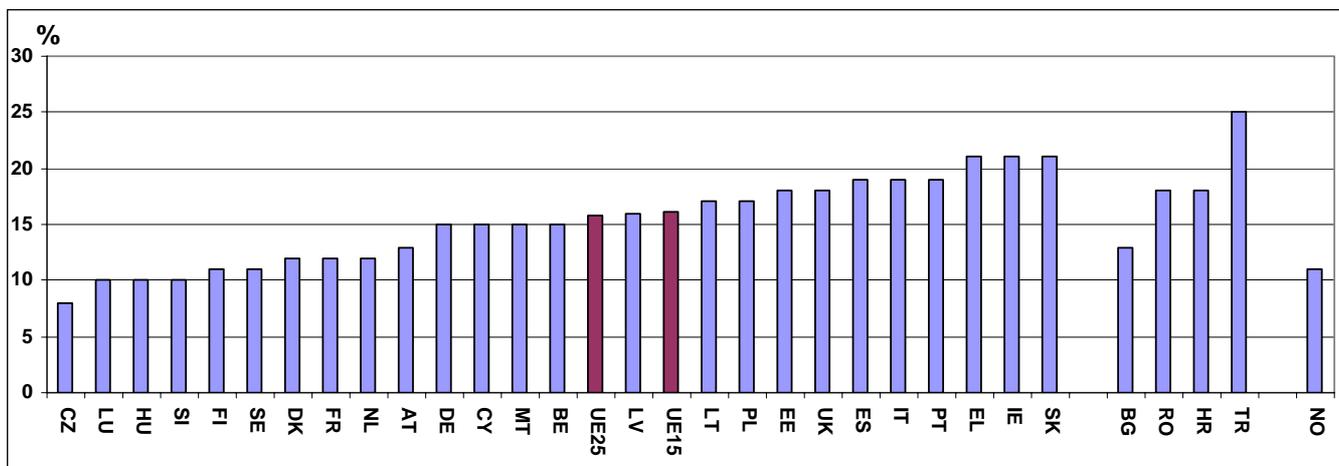
Plus de ventilations..... 5



menacée de pauvreté avoisine les 10% en République tchèque (8%), au Luxembourg, en Hongrie, en Slovaquie (10%), suivis de la Finlande et de la Suède (11%), du

Danemark, de la France, des Pays-Bas (12%) et de l'Autriche (13%). Les autres pays ont des taux de pauvreté intermédiaires proches de la moyenne de l'UE.

Graphique 1: Taux de risque de pauvreté, population totale, 2003



Source: Eurostat. Voir tableau 1 et notes méthodologiques pour de plus amples renseignements sur les différentes sources utilisées. Les moyennes UE25 et UE15 sont calculées comme la moyenne des valeurs nationales disponibles, pondérée par la population

### La pauvreté est relative ...

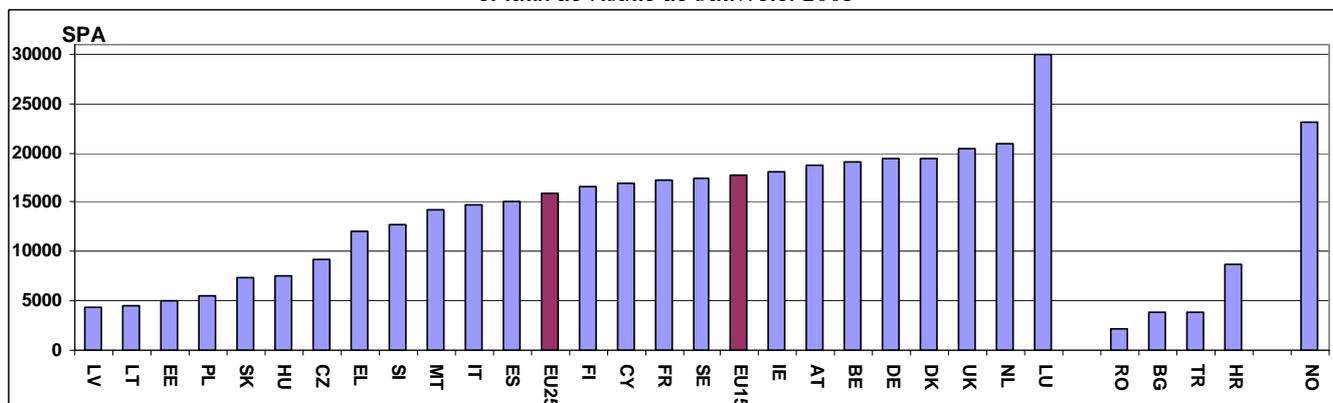
La mesure du risque de pauvreté ne révèle cependant qu'une partie de la situation. Si les nouveaux États membres, les pays accédants et candidats et les États membres de l'UE15 (en moyenne) affichent des résultats très similaires au regard de l'exposition au risque de pauvreté, le niveau généralement bien inférieur des seuils de pauvreté nationaux témoigne des conditions de vie plus précaires qui règnent dans les NEM et les PC. Pour illustrer le caractère relatif de ce seuil et mieux comprendre sa véritable signification, le graphique 2 indique sa valeur monétaire en standards de pouvoir d'achat (SPA) pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants, dans chaque État membre. La comparaison entre les graphiques 1 et 2 montre que les pays ayant le risque de pauvreté le plus faible tendent à avoir le seuil de pauvreté le plus élevé et vice-versa. Ce phénomène

est toutefois plus marqué dans les États membres de l'UE15 (avec quelques exceptions comme UK et IE) que dans les nouveaux États membres. Même si parmi les nouveaux États membres, certains se situent relativement bien en terme de risque de pauvreté (voir graphique 1), neuf d'entre eux ont un seuil inférieur à la moyenne UE25.

Exprimées en proportion de la moyenne UE25 (correspondant à 15,913 SPA), les valeurs vont de 28% en Lettonie à 188% au Luxembourg, soit un rapport proche de 7 qui met en lumière les écarts entre les niveaux de vie nationaux.

Ces chiffres soulignent la nécessité de pousser l'analyse au-delà des mesures du risque de pauvreté relatif afin de brosser un tableau plus complet de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans un pays donné.

Graphique 2: illustration du seuil de risque de pauvreté pour un ménage composé de 2 adultes et de 2 enfants et taux de risque de pauvreté. 2003



Source: Eurostat. Voir tableau 1 et notes méthodologiques pour de plus amples renseignements sur les différentes sources utilisées. Les moyennes UE25 et UE15 sont calculées comme la moyenne des valeurs nationales disponibles, pondérée par la population

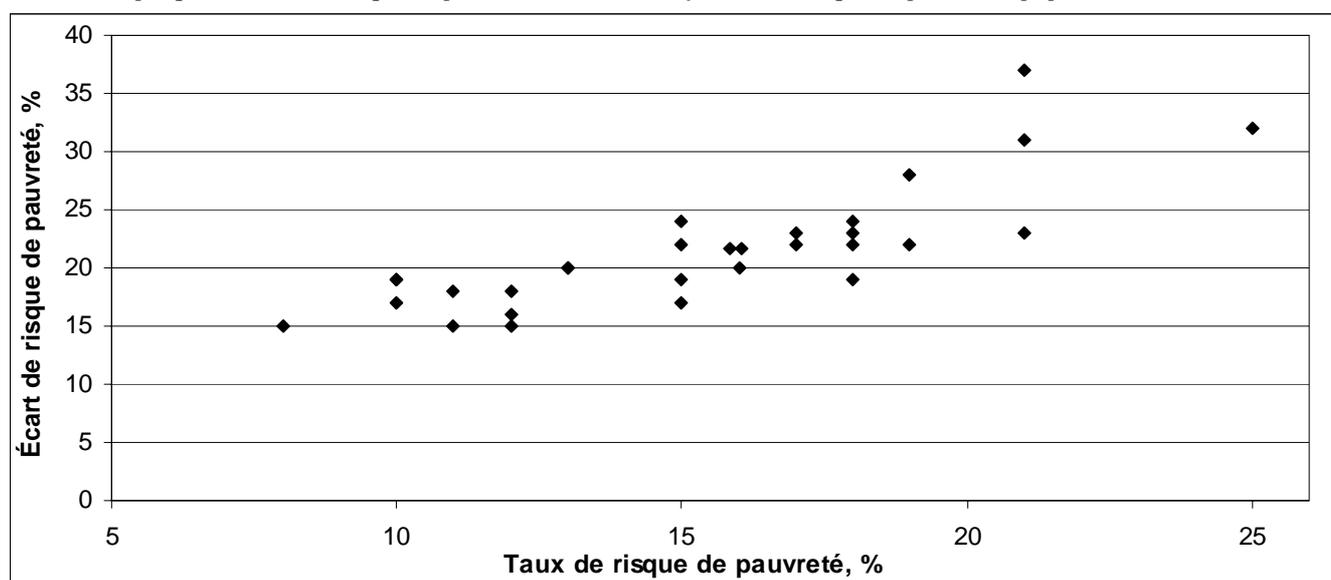
## À quel point les « pauvres » sont-ils pauvres ?

Le seuil de 60 % du revenu équivalent médian national résulte d'un choix conventionnel, même s'il a été guidé par des considérations statistiques. Afin d'étudier la sensibilité du risque de pauvreté à d'autres seuils du revenu équivalent médian, on a envisagé trois seuils de 40 %, 50 % et 70 %. Au niveau de la moyenne UE, la probabilité d'être exposé au risque de pauvreté variait, en 2003, de 5 % à 24% pour les seuils fixés respectivement à 40 % et 70 % du revenu médian; elle était de 10% pour une limite de 50 %.

Ces résultats donnent un premier aperçu de l'ampleur du risque de pauvreté. L'indicateur de Laeken « écart de risque de pauvreté », permet de mesurer explicitement l'éloignement du revenu des personnes menacées de

pauvreté par rapport au seuil, c'est-à-dire le « degré de pauvreté des pauvres ». En 2003, l'écart médian (c'est-à-dire la différence entre le revenu équivalent médian des pauvres et le seuil de 60 %), exprimé en pourcentage de ce seuil, était de 22 % au niveau de l'UE. En d'autres termes, la moitié des individus exposés au risque de pauvreté avait un revenu équivalent inférieur à 78 % du seuil de risque de pauvreté (soit au-dessous de  $78 \% \times 60 \% = 47 \%$  du revenu équivalent médian). L'écart le plus grand a été observé en Slovaquie (37%) et en Grèce (31%) et le plus petit, en République tchèque, au Danemark et en Finlande (15%). Le graphique 3 représente l'écart de pauvreté par rapport au taux de risque de pauvreté et révèle que la gravité de la pauvreté va de pair avec l'incidence de la pauvreté.

Graphique 3: écart de risque de pauvreté médian relatif / taux de risque de pauvreté, population totale, 2003



Source: Eurostat. Voir tableau 1 et notes méthodologiques pour de plus amples renseignements sur les différentes sources utilisées. Les moyennes UE25 et UE15 sont calculées comme la moyenne des valeurs nationales disponibles, pondérée par la population

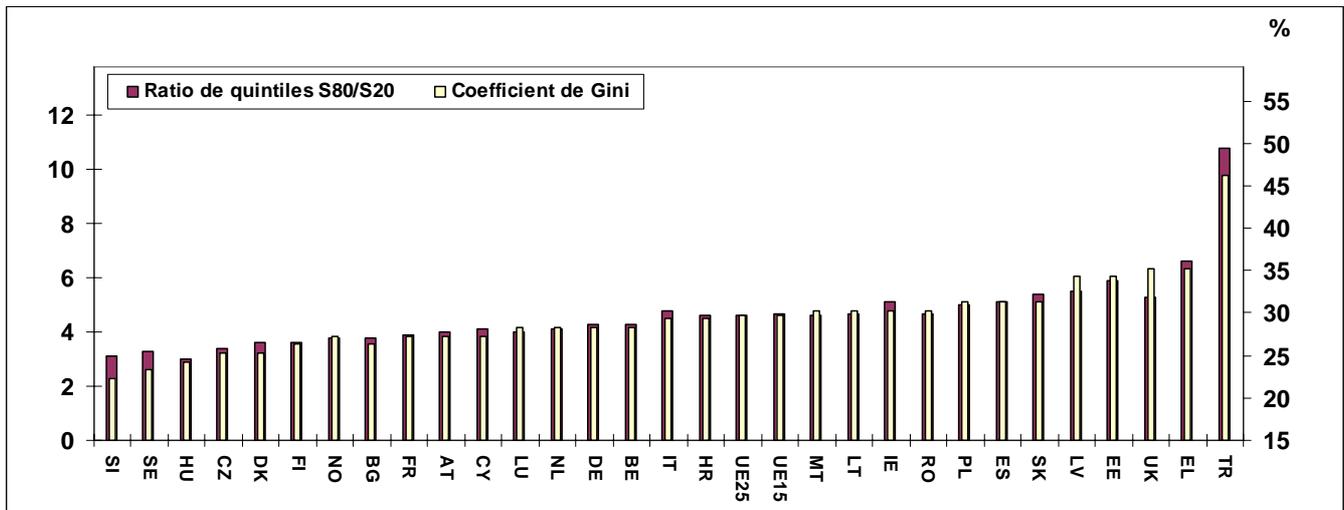
## Les plus riches ont cinq fois plus que les plus pauvres...

Tous les indicateurs présentés jusqu'ici portaient sur le bas de la répartition des revenus. Or, il serait également intéressant de se pencher sur la place relative qu'occupe le groupe de queue par rapport au groupe de tête dans la distribution des revenus. Le ratio S80/S20 peut en fournir une illustration. Pour chaque pays, ce ratio compare le revenu équivalent total perçu par le quintile le plus riche (les 20 % de la population ayant les revenus équivalents les plus élevés) à celui perçu par le quintile le plus pauvre (les 20 % aux revenus équivalents les plus faibles). La moyenne de l'UE25 s'établit à 4,6 en 2003, ce qui signifie que le quintile des plus démunis a un revenu 4,6 fois supérieur au quintile des plus démunis. Le rapport varie de 3,0 en Hongrie à 7,4 au Portugal. Le ratio S80/S20 n'est sensible qu'aux changements intervenant dans les quintiles supérieurs et inférieurs. Le coefficient de Gini permet pour sa part de prendre en compte la répartition totale des revenus. Si l'égalité était parfaite (tout le monde reçoit le même revenu), le coefficient de Gini serait de 0 %; il serait de 100 % si l'intégralité du revenu national se trouvait entre les mains d'une seule personne. En 2003, le coefficient calculé pour

l'UE25 atteignait 29%. Les coefficients de Gini nationaux varient entre 22 % (Slovénie) et 35% (Royaume-Uni, Grèce). Les classements des coefficients de Gini nationaux et des ratios S80/S20 sont sensiblement analogues (voir graphique 4), même si pour certains pays, les différences dépendent de la mesure des inégalités utilisée. À titre d'exemple, la position relative du Royaume-Uni en termes d'inégalité est plus favorable sur la base du ratio S80/S20 que sur celle du coefficient de Gini. Cela voudrait dire que l'écart entre les plus riches et les plus pauvres est moins large (comparé à l'UE25) que ne l'est l'inégalité globale reposant sur la répartition générale des revenus. La situation d'autres pays (comme par exemple TR, SI, SE, IE, EL, IT, SK, DK) est relativement moins favorable lorsque l'inégalité tient uniquement compte du fossé entre les extrémités de la répartition.

Il apparaît également qu'en raison de la relative homogénéité de la répartition des revenus, la plupart des nouveaux États membres et des pays candidats ou en voie d'adhésion ont un ratio S80/S20 ou un coefficient de Gini proche de la moyenne EU15, voire inférieur.

Graphique 4: S80/S20 (échelle de gauche) et coefficient de Gini (échelle de droite) pour 2003  
(les échelles ont été ajustées pour obtenir des moyennes UE25 égales et une même dispersion pour les deux indicateurs).  
Le coefficient de Gini n'est pas disponible pour PT



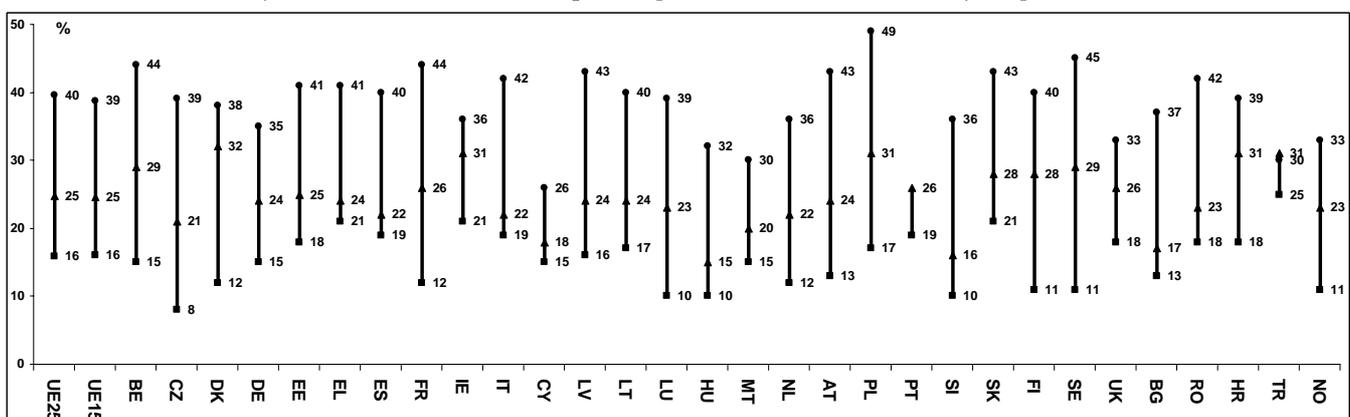
Source: Eurostat. Voir tableau 1 et notes méthodologiques pour de plus amples renseignements sur les différentes sources utilisées. Les moyennes UE25 et UE15 sont calculées comme la moyenne des valeurs nationales disponibles, pondérée par la population

### La protection sociale diminue le risque relatif de pauvreté...

Les indicateurs adoptés conjointement sont sélectionnés à partir d'un critère méthodologique important : ils doivent mesurer les résultats sociaux plutôt que les moyens employés pour les obtenir. Cette approche est conforme au caractère de la méthode ouverte de coordination, suivant lequel les États membres s'accordent sur des objectifs, mais sont libres de choisir les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Par ailleurs, un indicateur qui mesure un effort politique n'a guère d'utilité s'il est impossible de savoir si cet effort permettra d'atteindre l'objectif fixé. L'indicateur de risque de pauvreté avant transferts sociaux n'obéit pas strictement à cette règle puisque, comparé au taux de risque de pauvreté après transferts sociaux, il s'avère être un indicateur de moyens plutôt qu'un indicateur de résultats (c'est-à-dire qu'il vise à mesurer l'impact des transferts sociaux nationaux sur la réduction des risques de pauvreté). Une comparaison entre le taux de risque de pauvreté standard et une situation hypothétique dans laquelle les transferts sociaux n'existeraient pas montre que ces

transferts jouent un rôle de redistribution important qui contribue à réduire le nombre de personnes menacées de pauvreté. Le graphique 5 compare les différents taux de risque de pauvreté avant et après les transferts sociaux. Dans chaque pays, ces taux sont calculés avec un seuil identique de 60 % défini au niveau national et déterminé sur la base du revenu total du ménage, ce qui inclut l'intégralité des transferts sociaux. En l'absence de tous transferts sociaux, le risque de pauvreté pour la population de l'UE dans son ensemble serait beaucoup plus élevé qu'il ne l'est en réalité (40% au lieu de 16%). On peut avancer que la fonction première des pensions de vieillesse (et de survie) n'est pas de redistribuer les revenus entre les individus mais plutôt de les répartir tout au long de leur cycle de vie. Par conséquent, si les pensions sont considérées non pas comme des transferts sociaux mais comme un revenu primaire, le taux de risque de pauvreté, lorsque l'on exclut tous les autres transferts sociaux, est de 25%. Afin d'évaluer plus précisément l'incidence des transferts

Graphique 5 taux de: risque de pauvreté, 2003, avant tous transferts (en haut), après pensions (au milieu), après tous transferts (en bas). Données manquantes pour le taux avant tous transferts pour le PT

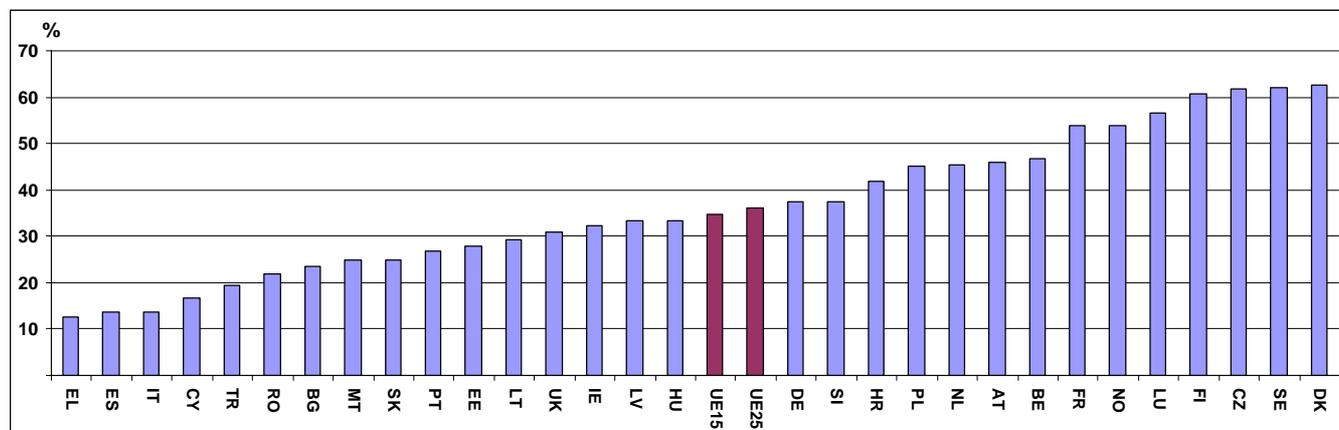


Source: Eurostat. Voir tableau 1 et notes méthodologiques pour de plus amples renseignements sur les différentes sources utilisées. Les moyennes UE25 et UE15 sont calculées comme la moyenne des valeurs nationales disponibles, pondérée par la population

sociaux, le graphique 6 montre la baisse du taux de risque de pauvreté calculé avant et après ces transferts en 2003 (en pourcentage du taux «avant transferts») pour les transferts autres que les pensions. La diminution la plus faible a été enregistrée en Grèce (13%: de 24% à 21%), en Espagne, en

Italie et à Chypre. La plus marquée a été observée au Danemark, en Suède, en République tchèque et en Finlande. Ces chiffres laissent supposer une corrélation négative entre l'impact des transferts sociaux sur la pauvreté et le niveau de l'incidence de la pauvreté.

Graphique 6: Impact des transferts sociaux (autres que les pensions) sur le taux de risque de pauvreté, population totale, 2003



Source: Eurostat. Voir tableau 1 et notes méthodologiques pour de plus amples renseignements sur les différentes sources utilisées. Les moyennes UE25 et UE15 sont calculées comme la moyenne des valeurs nationales disponibles, pondérée par la population

L'indicateur de risque de pauvreté avant transferts sociaux doit être interprété avec prudence car il n'est pas tenu compte d'autres interventions qui, à l'instar des transferts sociaux en espèces, peuvent entraîner une hausse du revenu disponible des ménages et des individus, à savoir les transferts en nature ainsi que les crédits d'impôt et les

abattements fiscaux. En outre, le risque de pauvreté avant transferts est comparé au risque après transferts «toutes choses étant égales par ailleurs» - autrement dit en supposant que les structures des ménages et du marché du travail restent inchangées.

## La précision des indicateurs...

Pour la première fois dans l'histoire des indicateurs UE de l'insertion sociale, il est prévu de calculer systématiquement les écarts types sur la base des données EU-SILC, ce qui permettra d'avoir une idée de la précision des indicateurs et d'estimer l'ampleur des différences internationales ou infranationales. Pour illustrer la précision de certains indicateurs figurant dans le présent numéro de Statistiques en bref et reposant sur les données EU-SILC, le tableau 1 fournit des intervalles de confiance pour les principaux indicateurs.

Ces chiffres permettent de justifier une utilisation assez fine des indicateurs. Par exemple, le taux de pauvreté totale est mesuré avec une précision de +/-1% ou moins avec une probabilité de 95%. Il convient toutefois de signaler que l'intervalle dépend des ventilations et peut être plus grand dans les sous-groupes où la taille de l'échantillon est plus petite. Notamment, l'intervalle de confiance pour l'écart de pauvreté est un peu plus large. L'inégalité est également mesurée avec un degré de précision raisonnable.

Tableau 1 : intervalle de confiance à 95%<sup>1</sup> pour les principaux indicateurs

	Taux de pauvreté	Écart de pauvreté	Gini	S80/S20
<b>Belgique</b>	15.2 [14.2 , 16.2]	22.3 [20.2 , 24.4]	28.3 [27.4 , 29.2]	4.3 [4.1 , 4.5]
<b>Danemark</b>	11.7 [11.2 , 12.2]	15 [13.7 , 16.3]	24.8 [23.6 , 26]	3.6 [3.4 , 3.8]
<b>Grèce</b>	21 [20 , 22]	30.5 [28.1 , 32.9]	35.1 [34.1 , 36.1]	6.6 [6.1 , 7.1]
<b>Irlande</b>	20.9 [19.8 , 22.0]	21.9 [20.0 , 23.8]	30.4 [29.6 , 31.2]	5 [4.7 , 5.3]
<b>Luxembourg</b>	10.1 [8.1 , 12.1]	19.4 [14.1 , 24.7]	27.6 [25.9 , 29.3]	4 [3.7 , 4.3]
<b>Autriche</b>	13.2 [12.1 , 14.3]	19.5 [17.1 , 21.9]	27.2 [26.3 , 28.1]	4 [3.8 , 4.2]

Source: enquête EU-SILC, année 2003. Données provisoires. Des informations similaires concernant des ventilations supplémentaires peuvent être obtenues sur demande. (1) La probabilité que l'intervalle de confiance contienne la vraie valeur est de 95%

## Plus de ventilations...

Dans la liste des indicateurs communs, on établit également des ventilations détaillées du risque de pauvreté (par âge et sexe, type de ménage, statut professionnel, intensité de travail du ménage, modalités de jouissance du logement) et des ventilations par sexe

et âge d'autres indicateurs (chaque fois qu'elles apparaissent utiles et justifiées). Ces informations sont disponibles dans la base de données de diffusion gratuite d'Eurostat.

## ➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR - NOTES METHODOLOGIQUES

### Un nouvel instrument...

Pendant la période de référence 1994-2001, la principale source de données utilisée pour calculer ces indicateurs dans le domaine du revenu, de la pauvreté et de l'exclusion sociale était le panel communautaire des ménages (PCM). Le PCM était une enquête par *panel* reposant sur un questionnaire standardisé qui consistait en des interviews annuelles d'un panel représentatif de ménages et d'individus, portant sur un vaste éventail de thèmes. Il a été élaboré par Eurostat en association avec les États membres. Pour de plus amples informations sur les caractéristiques de l'enquête et les données disponibles y afférentes, consulter l'adresse suivante:

<http://forum.europa.eu.int/irc/dsis/echpanel/info/data/information.html>.

Le PCM a été remplacé par les statistiques UE sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) qui va devenir la source de référence pour les statistiques sur le revenu et les conditions de vie et, en particulier, pour les indicateurs communs de l'insertion sociale. Tandis que le PCM avait été lancé sur la base d'un accord informel, les statistiques EU-SILC s'inscrivent dans un règlement cadre du Parlement européen et du Conseil (n° 1177/2003). Les aspects techniques de l'instrument relèvent de règlements d'application de la Commission.

**Plan d'enquête :** compte tenu du fait que l'un des principaux objectifs du nouvel outil est d'améliorer l'actualité des données et que la dimension longitudinale augmente la durée de la production des données, les statistiques EU-SILC fourniront deux types de données annuelles: des données transversales et longitudinales qui seront traitées suivant des calendriers différents. Ces deux types de données, transversales et longitudinales, peuvent ainsi fort bien provenir de sources distinctes, ce qui signifie que le lien entre la série de données longitudinales et la série de données transversales au niveau micro-économique n'est pas une nécessité. Néanmoins, Eurostat recommande un plan intégré "avec rotation" aux pays qui envisagent de lancer une nouvelle opération. Ce plan a pour ambition de présenter le meilleur rapport coût-efficacité et d'être le mieux adapté pour répondre aux exigences transversales et longitudinales. Conformément à ce plan, la durée de panel a été réduite de huit (PCM) à quatre ans (nombre d'années d'observation nécessaires pour construire les indicateurs UE communs longitudinaux). Par conséquent, l'impact de l'attrition cumulative sera plus faible. L'utilisation d'un panel avec rotation permet d'introduire, chaque année, de nouveaux sous-groupes de population (immigrants par exemple) dans l'échantillon; les données transversales ainsi dérivées seront ainsi plus riches que celles tirées d'un panel simple.

**Revenu :** Comparativement au PCM, dans les statistiques EU-SILC, le revenu disponible brut total des ménages et les différentes composantes du revenu ont été redéfinis pour se rapprocher le plus possible des recommandations internationales du manuel Canberra des Nations Unies. L'un des objectifs prioritaires des statistiques EU-SILC est de fournir des données solides et comparables sur le revenu total disponible des ménages, le revenu total disponible des ménages avant transferts (à l'exception des allocations de vieillesse et de survie), le revenu brut total et le revenu brut au niveau des composantes (dans le PCM, les composantes du revenu étaient enregistrées « net »). Cet objectif sera atteint en deux étapes dès lors que les États membres seront autorisés à reporter la fourniture des données sur le revenu brut au niveau des composantes et sur le revenu brut total des ménages après la première année d'enquête.

Il convient également de signaler que de nouvelles composantes du revenu disponible ont été ajoutées dans les statistiques EU-SILC (transferts versés à d'autres ménages - seuls les transferts reçus d'autres ménages étaient pris en compte dans le PCM -, ajustement fiscal - seuls les impôts payés à la source étaient inclus dans le PCM -, impôts sur la fortune, remboursements d'intérêts hypothécaires, loyer imputé, revenu en nature, valeur de biens produits pour l'auto-consommation et cotisations sociales

des employeurs). Par ailleurs, les statistiques EU-SILC prennent en considération les valeurs négatives du revenu de l'activité indépendante qui étaient fixées à 0 dans le PCM. Certaines de ces composantes du revenu seront facultatives les premières années et obligatoires à partir de 2007 (composantes non monétaires des salariés, à l'exception des voitures de société qu'il faut calculer dès la première année, et revenu de l'activité indépendante; loyer imputé et paiements d'intérêts). Les cotisations sociales brutes des employeurs ne seront incluses qu'à compter de 2007 si les résultats des études de faisabilité sont positifs. Le contenu de certaines variables a également changé: (1) les prestations sociales ne contiennent pas le revenu de « plans de pension individuels » (cette composante était incluse en théorie dans le PCM); (2) les allocations de survie et d'invalidité versées après l'âge normal de la retraite figurent dans les statistiques EU-SILC sous « Allocations de vieillesse » (et non sous « survie et invalidité » comme dans le PCM); (3) Les indemnités de préretraite versées pour motif économique ou en cas de capacité de travail réduite sont reprises sous « Allocations de chômage » ou « Allocations d'invalidité » (non sous « Allocations de vieillesse » comme dans le PCM).

La période de référence du revenu est plus flexible. Dans le PCM, cette période était l'année précédente; il peut désormais s'agir d'une période fixe de douze mois (année civile précédente ou année fiscale) ou d'une période mobile de douze mois (les douze mois précédant l'interview par exemple) ou calculée sur une base comparable.

**Critère de qualité :** l'échantillon doit avoir une taille minimale effective pour accroître le niveau de qualité de l'enquête et de son évaluation. Des rapports de qualité par pays sont prévus et les écarts types systématiques pour les indicateurs basés sur le revenu seront calculés.

Le projet EU-SILC a été lancé en 2003 sur la base d'un accord informel dans six États membres (Belgique, Danemark, Grèce, Irlande, Luxembourg et Autriche) et en Norvège. Les indicateurs élaborés sur cette base doivent être considérés comme provisoires.

La date de lancement de l'instrument EU-SILC conformément au règlement cadre susmentionné du Parlement européen et du Conseil était 2004 pour l'UE-15 (sauf l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni qui bénéficient de dérogations jusqu'en 2005), ainsi que pour l'Estonie, la Norvège et l'Islande. Les nouveaux États membres, à l'exception de l'Estonie, pourront commencer en 2005. Les calendriers de mise en œuvre dans les pays en voie d'adhésion, les pays candidats (Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie) et en Suisse sont en cours. En raison des différentes dates de lancement,

- les micro-données et les indicateurs transversaux étaient disponibles à la fin 2004 pour six États membres; ces données doivent être considérées comme provisoires;
- les micro-données et les indicateurs transversaux seront disponibles à la fin 2005 pour douze États membres de l'UE15;
- les micro-données et les indicateurs transversaux ne seront disponibles qu'à la fin 2006 pour tous les États membres de l'UE25;

### Sources de données nationales à utiliser pendant la période de transition...

Eurostat a donc lancé une collecte d'indicateurs dérivés de sources nationales pour les pays de l'UE15 qui n'avaient pas lancé le projet EU-

SILC en 2003. Parallèlement, les nouveaux États membres, les PVA et les PC continuent de participer à un projet coordonné par Eurostat en vue de fournir des indicateurs comparables dérivés de sources nationales. Le tableau 1 présente les différentes sources utilisées.

Tableau 1 : source de données à utiliser pendant la période de transition jusqu'au lancement du projet EU-SILC

Pays	Source	Enquête	Année
République tchèque	Microrecensement	2003	2002
Allemagne	GSOEP (Sozio-oekonomische Panel)	2003	2002
Estonie	Enquête sur le budget des ménages (Leibkonna Eelarve Uuring)	2003	2003
Espagne	Enquête sur le budget des ménages (Encuesta Continua de Presupuestos Familiares)	2003	2002
France	Enquête Revenus Fiscaux	2002	2001
Italie	PCM	2001	2000
Chypre	Enquête sur le budget des ménages (Family Expenditure Survey)	2003	2003
Lettonie	Enquête sur le budget des ménages (Majsaimniecibu Budzetu Petijums)	2002	2002
Lituanie	Enquête sur le budget des ménages (Namu ukiu biudzetu tyrimas)	2002	2002
Hongrie	Enquête sur le budget des ménages (Háztartási Költségvetési Felvétel)	2002	2002
Malte	Enquête sur le budget des ménages (Household Budgetary Survey)	2000	2000
Pays-Bas	Enquête par panel sur les revenus (Inkomenspanelonderzoek)	2002	2002
Pologne	Enquête sur le budget des ménages (Badania Budżetów Gospodarstw Domowych)	2003	2003
Portugal	Echantillon réduit PCM. Seul un nombre limité d'indicateurs est disponible (taux de risque de pauvreté avant et après transferts au niveau de la population totale; S80/S20)	2003	2002
Slovénie	Enquête sur le budget des ménages (Anketa o porabi v gospodinjstvih)	2002	2002
Slovaquie	Microrecensement	2003	2002
Finlande	Enquête sur la répartition des revenus (Tulonjakotilasto)	2003	2002
Suède	Enquête sur les conditions de vie (ULF: Undersökning av levnadsförhållanden)	2002	2002
Royaume-Uni	Enquête sur le budget des ménages (Family Resources Survey)	2002/2003	2002/2003
Bulgarie	Enquête sur le budget des ménages	2002	2002
Croatie	Enquête sur le budget des ménages	2003	2003
Roumanie	Enquête sur le budget des ménages	2002	2002
Turquie	Enquête sur le revenu des ménages et les dépenses de consommation	2002	2002

On notera également que des discussions sont en cours avec l'Institut slovaque de la statistique au sujet de la qualité des données utilisées. Les indicateurs concernant la Slovaquie doivent donc être considérés comme provisoires.

Il convient de signaler au tableau 1 l'existence de quelques exceptions concernant l'année de référence commune (année d'enquête 2003/année de référence du revenu 2002) choisie à des fins de cohérence avec la première vague EU-SILC. En outre, la période de référence du revenu est identique à l'année d'enquête pour les sources de données nationales dans certains pays.

Pour garantir une comparabilité maximale avec les indicateurs produits par les pays qui ont lancé le projet EU-SILC, les définitions du revenu utilisées par les pays pour la production d'indicateurs à partir de sources nationales pendant la période de transition devraient se rapprocher le plus possible de celles adoptées pour les statistiques EU-SILC. Pendant la période de transition, s'agissant des États membres de l'UE15, les indicateurs reposent sur la définition du revenu qui ne comprend pas les variables obligatoires dans les statistiques EU-SILC uniquement à compter de 2007, à savoir le loyer imputé, les remboursements d'intérêts hypothécaires, la valeur des biens pour la consommation propre, le revenu non versé en nature, les cotisations sociales des employeurs. En outre, pour les nouveaux États

membres et les pays candidats ou en voie d'adhésion, le revenu en nature est en partie inclus dans la définition du revenu total car il est considéré comme un élément plus substantiel du revenu disponible pour ces pays que pour les États membres de l'UE15, ce qui signifie que son exclusion aurait entraîné une importante sous-estimation de la situation réelle. Par «revenu en nature», on entend des biens produits directement par le ménage par l'intermédiaire d'une activité privée ou professionnelle (telle que la production propre de denrées alimentaires par un ménage d'agriculteurs ou par un ménage dont l'activité de loisir est liée à l'agriculture; les produits provenant de la chasse ou de la pêche; les prélèvements sur stocks pour un ménage de commerçants, etc.). Les services obtenus gratuitement dans le cadre d'une activité professionnelle sont également classés parmi les «avantages en nature» (par exemple, mise à disposition d'un logement, voiture de société, crèches, repas gratuits au travail, etc.).

Le document de travail d'Eurostat n°KS-CC-05-006-EN-N contient une description méthodologique détaillée des données EU-SILC ainsi que des informations supplémentaires sur les données utilisées pendant la période de transition et la liste révisée des indicateurs adoptés conjointement.

# Pour en savoir plus:

Les bases de données: [Site internet EUROSTAT/Page d'accueil/Données](#)



---

## Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017  
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408  
Fax (352) 4301 35349

E-mail: [eurostat-mediasupport@cec.eu.int](mailto:eurostat-mediasupport@cec.eu.int)

## European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:  
[www.europa.eu.int/comm/eurostat/](http://www.europa.eu.int/comm/eurostat/)

---

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

## l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier  
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>  
E-mail: [info-info-opoce@cec.eu.int](mailto:info-info-opoce@cec.eu.int)

---